



HAL
open science

Utilisation des antimicrobiens chez les ovins et les caprins : quel est l'apport des données de CALYPSOVET ?

Anne Chevance, Claire Combelles, Christophe Hugnet, Basile Pasquereau,
Delphine Urban, Franck Fourès

► **To cite this version:**

Anne Chevance, Claire Combelles, Christophe Hugnet, Basile Pasquereau, Delphine Urban, et al.. Utilisation des antimicrobiens chez les ovins et les caprins : quel est l'apport des données de CALYPSOVET ?. Journées Nationales des GTV 2025, May 2025, Nantes, France. <anses-05189169>

HAL Id: anses-05189169

<https://anses.hal.science/anses-05189169v1>

Submitted on 28 Jul 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC0 1.0 - Universal - International License

Utilisation des antimicrobiens chez les ovins et les caprins : quel est l'apport des données de CALYPSOVET ?

Anne Chevance¹, Claire Combelles², Christophe Hugnet³, Basile Pasquereau¹, Delphine Urban¹, Franck Fourès¹

¹ Anses, Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV), 14 rue Claude Bourgelat – PA de la Grande Marche – Javené - CS 70611 – F-35306 FOUGERES Cedex

² Présidente de la Commission caprine de la SNGTV, 6 rue de la Gare, 36600 Valençay

³ Conseiller CNOV, clinique Vétérinaire des Lavandes, Quartier Boulagne, BP 54, 29160 LA BEGUDE DE MAZENC

Courriel : anne.chevance@anses.fr

Résumé

La lutte contre l'antibiorésistance est un enjeu de santé publique majeur. En France, **l'obligation de déclarer les utilisations des antimicrobiens en pour les vétérinaires, fabricants et distributeurs d'aliment médicamenteux, pharmaciens** est inscrite dans la Loi d'Avenir Agricole de 2014. Le Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires (CNOV), en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et l'Anses-ANMV, a mis en place **CALYPSOVET**, un système de collecte des données d'utilisation des antimicrobiens, opérationnel depuis avril 2023.

Fonctionnement de CALYPSOVET

CALYPSOVET est un outil numérique facilitant la déclaration des prescriptions et cessions d'antimicrobiens. Une fois que le vétérinaire a installé la version qualifiée de son logiciel et donné son accord pour la transmission des données, la déclaration se fait de manière automatisée. Pharmaciens, fabricants et distributeurs d'aliments médicamenteux doivent aussi déclarer leurs cessions via CALYPSOVET.

Résultats pour les ovins et caprins

Au 15 janvier 2025, **915 vétérinaires ont déclaré des usages d'antimicrobiens pour les ovins et 743 pour les caprins via CALYPSOVET**. En 2023, 1 675 kg d'antimicrobiens ont été déclarés pour les ovins et 413 kg pour les caprins. Les agneaux en engraissement sont principalement traités avec des aliments médicamenteux. Pour les caprins, les chevreaux sont majoritairement traités par solutions orales, tandis que les chèvres et chevrettes reçoivent aussi des injectables et intra-mammaires. Les antibiotiques les plus utilisés sont les **sulfamides, tétracyclines, aminoglycosides et pénicillines**.

Apports et perspectives

CALYPSOVET permet une analyse plus fine des usages des antimicrobiens par rapport aux données de vente des titulaires d'AMM. Malgré l'obligation réglementaire, peu de vétérinaires transmettent leurs données d'utilisations dans CALYPSOVET. Pour les petits ruminants, le tonnage d'antimicrobiens déclaré en 2023 dans CALYPSOVET représente 21,6 % du tonnage vendu à leur intention selon les déclarations des titulaires d'AMM. Une meilleure adhésion des vétérinaires est nécessaire.

Mots clés

Antibiorésistance, Antimicrobiens, santé animale, vétérinaires, fabricants et distributeurs d'aliment médicamenteux, pharmaciens

Introduction

Depuis plusieurs années, la lutte contre l'antibiorésistance s'est imposée comme un enjeu de santé publique majeur. Dans ce contexte, la France a instauré des mesures visant à améliorer le suivi et la transparence de l'utilisation des antimicrobiens dans les élevages, conformément à la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF). Cependant, jusqu'en 2023, aucun outil adapté ne permettait aux vétérinaires et pharmaciens de remplir leurs obligations déclaratives. C'est pour répondre à ce besoin que CALYPSOVET a été développé. Ce système innovant centralise les données d'utilisation des antimicrobiens pour les différentes espèces animales via des flux dématérialisés et constitue une avancée significative dans la collecte et l'analyse des pratiques, pour favoriser à terme une meilleure gestion de l'antibiorésistance.

1. CALYPSOVET : le système de collecte des données d'utilisation d'antimicrobiens

a) Contexte et cadre réglementaire

La lutte contre l'antibiorésistance est un objectif phare du règlement européen sur les médicaments vétérinaires n°2019/6. Ce règlement instaure la transmission des données de vente et d'utilisation de médicaments antimicrobiens à l'Agence Européenne du Médicament (EMA) par les Etats Membres.

Au niveau national, l'obligation de déclarer les utilisations d'antibiotiques figure dans la Loi d'Avenir Agricole pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF, loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014) [1] ; avant 2023, aucun système de déclaration ne permettait aux vétérinaires et pharmaciens de remplir leurs obligations. Pendant plusieurs années, le CNOV, pilote du projet, le Ministère de l'Agriculture, l'Anses-ANMV et l'ensemble des partenaires ont travaillé étroitement pour la mise en place et le déploiement d'une solution applicative dénommée CALYPSOVET permettant la remontée des données de prescription et de délivrance d'antimicrobiens.

CALYPSOVET [2,3] est un système d'information contenant différents processus métier pour les vétérinaires et qui s'inscrit dans une démarche de transition numérique permettant notamment aux vétérinaires d'effectuer un certain nombre de démarches administratives de manière dématérialisée. Différentes fonctionnalités répondant aux besoins exprimés par la profession ont déjà été développées et continueront d'être implémentées progressivement.

Afin d'automatiser la remontée des données d'utilisation des antimicrobiens, CALYPSOVET inclut un processus dédié à la collecte des données de prescription et de cession. Ce service est opérationnel depuis avril 2023. Ainsi les données relatives aux prescriptions, cessions et administrations de médicaments antimicrobiens par les vétérinaires, pharmaciens, fabricants et distributeurs d'aliments médicamenteux, écoles vétérinaires, service de santé des armées et zoos publics sont centralisées dans CALYPSOVET au travers de flux dématérialisés.

b) Transmission des déclarations de cessions d'antimicrobiens

Tous les éditeurs de logiciels équipant les établissements de soins vétérinaires devraient aujourd'hui être qualifiés c'est à dire qu'ils devraient être en mesure de proposer le transfert automatisé des données d'utilisation d'antimicrobiens vers CALYPSOVET. Une fois le logiciel qualifié et la version contenant la fonctionnalité CALYPSOVET installée dans les établissements de soins vétérinaires, le vétérinaire doit donner son accord pour la transmission des données, la transmission des données se

fait ensuite de manière automatisée. Les données transmises sont des informations déjà renseignées dans les logiciels de gestion des cabinets vétérinaires et aucun travail supplémentaire n'est nécessaire de la part des vétérinaires. Pour les vétérinaires non équipés de logiciels vétérinaires, un module de saisie manuelle des données de cession peut être utilisé.

Les pharmaciens, fabricants et distributeurs d'aliment médicamenteux (FAM/DAM) disposent également d'un accès à CALYPSOVET pour déclarer leurs cessions d'antimicrobiens. Les pharmaciens ont accès au module de saisie manuelle des cessions d'antimicrobiens, et les FAM/DAM complètent un fichier Excel par trimestre et le téléchargent directement dans CALYPSOVET.

L'Anses-ANMV a un accès aux données ainsi centralisées dans CALYPSOVET pour le traitement, l'analyse des données et la transmission aux autorités européennes.

2. Quelles données d'utilisation sont collectées ?

Les données transmises via les logiciels qualifiés des vétérinaires et mises à disposition de l'ANMV sont :

- L'identifiant du logiciel émetteur,
- Le n° d'ordre du vétérinaire déclarant, et son DPE (Domicile Professionnel d'Exercice)
- Le numéro d'ordonnance,
- Le nombre d'animaux traités,
- L'espèce et la sous-catégorie animale telles que définies pour CALYPSOVET,
- L'identifiant de l'élevage
- Un code postal correspondant au lieu de détention des animaux,
- Le code GTIN (code unique par présentation du médicament),
- Le nom du médicament,
- La date de cession
- La quantité prescrite
- La quantité cédée

L'ANMV souhaiterait exploiter l'information relative au nombre d'animaux traités mais pour certains logiciels vétérinaires, cette donnée n'est pas enregistrée dans un champ structuré, et une valeur par défaut est systématiquement renseignée. Cette information n'est donc à ce jour pas toujours exploitable, et les éditeurs de logiciels doivent faire évoluer leurs outils pour récupérer la valeur réelle.

Les quantités prescrites et cédées sont exprimées ou en un nombre de présentations ou en une quantité de médicaments en cas de déconditionnement. Les FAM et DAM déclarent quant à eux une quantité de prémélanges médicamenteux incorporée dans l'aliment.

Pour les ovins, les déclarants doivent préciser si les utilisations sont à l'intention des « Agneaux en engraissement », des « Ovins viande » ou des « Ovins laitiers ». Pour les caprins, les utilisations sont à l'intention des « Caprins laitiers » ou des « Chevreaux ».

Les utilisations à l'intention des moutons et chèvres détenus par des particuliers et non destinés à être abattus, doivent également être rapportées dans ces catégories. A ce jour, certains usages pour les petits ruminants se retrouvent dans la catégorie « Autres animaux non producteurs de denrées ». L'Anses-ANMV envisage quelques ajustements pour améliorer le répertoire des espèces et faciliter son utilisation par les vétérinaires.

3. Quels résultats pour les ovins et caprins ?

a) Déclarants

Au 15/01/2025, 915 vétérinaires ont déclaré sous CALYPSOVET des utilisations d'antimicrobiens à l'intention des ovins et 743 vétérinaires ont déclaré des utilisations à l'intention des caprins ; 41 FAM/DAM ont rapporté des utilisations pour les ovins et 13 pour les caprins. Des délivrances en pharmacie ont été déclarées par 7 pharmaciens pour les ovins et 5 pour les caprins.

Malgré l'obligation réglementaire, en janvier 2025, moins de 17 % des vétérinaires inscrits à l'ordre des vétérinaires ont transmis des données d'utilisations dans CALYPSOVET pour l'année 2024. Pour les petits ruminants, le tonnage d'antimicrobiens déclaré en 2023 dans CALYPSOVET représente 21,6 % du tonnage vendu à leur intention, selon les déclarations des titulaires d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).

Pour les ovins, davantage de vétérinaires déclarent des utilisations pour les « Ovins viande » ; et pour les caprins, les déclarations sont plus nombreuses pour les « Caprins laitiers » incluant les chevrettes et chèvres destinées à la production laitière et les boucs reproducteurs.

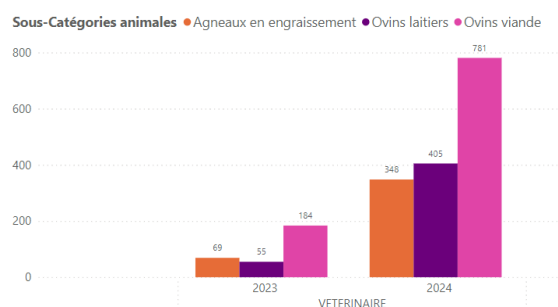


Figure 1 : Nombre de vétérinaires ayant déclaré des cessions de médicaments antimicrobiens pour les ovins selon la sous-catégorie animale et l'année

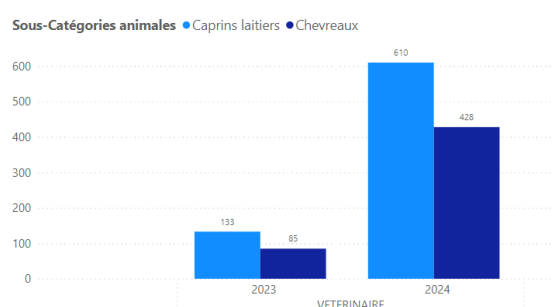


Figure 2 : Nombre de vétérinaires ayant déclaré des cessions de médicaments antimicrobiens pour les caprins selon la sous-catégorie animale et l'année

Entre 2023 et 2024, le nombre de vétérinaires déclarant a augmenté de 356 % pour les ovins et de 363 % pour les caprins. L'augmentation des déclarations entre 2023 et 2024 concernent les différentes sous-catégories animales (déclarations transmises jusqu'au 15/01/2024).

b) Quantités déclarées pour l'année 2023

Considérant qu'au 15/01/2024 les données d'utilisation pour 2024 sont partielles, car elles ne sont pas encore toutes déclarées, les résultats présentés ci-dessous se focalisent sur l'année 2023.

Les déclarations réalisées pour les ovins en 2023 représentent 1 675 kg d'antimicrobiens, et celles réalisées pour les caprins représentent 413 kg d'antimicrobiens.

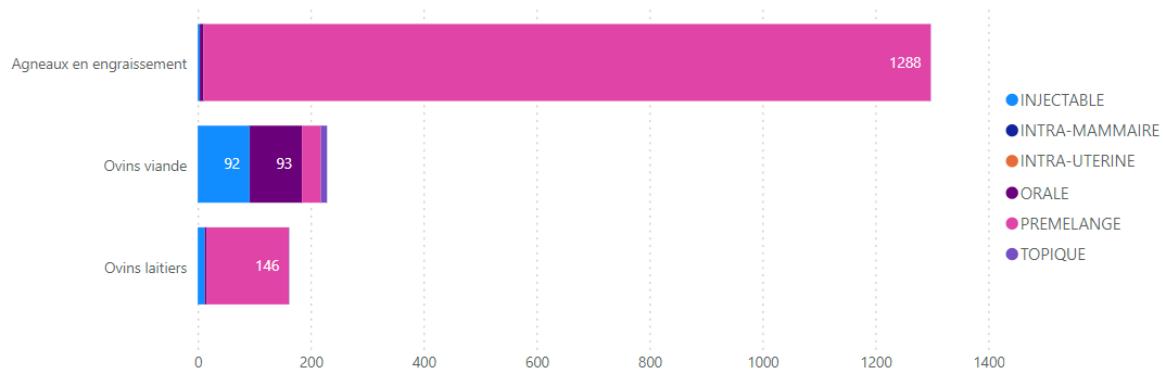


Figure 3 : Quantité d'antimicrobiens (en kg) déclarée pour les différentes sous-catégories d'ovins en 2023, selon les voies d'administration

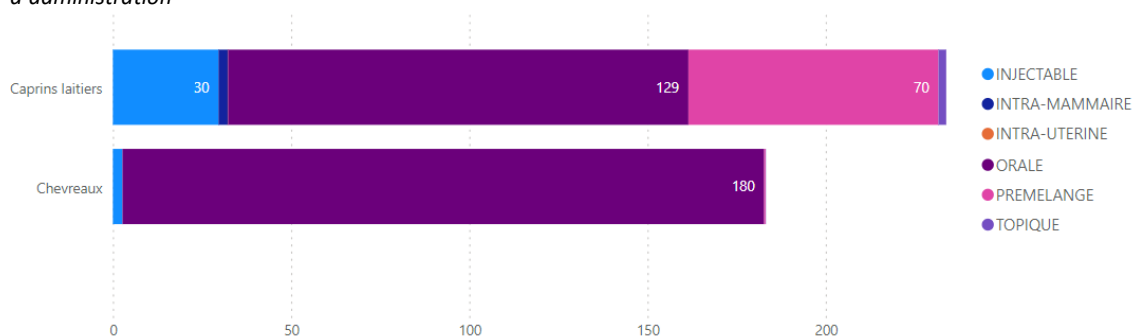


Figure 4 : Quantité d'antimicrobiens (en kg) déclarée pour les différentes sous-catégories de caprins en 2023, selon les voies d'administration

Les agneaux en engraissement sont presque exclusivement traités avec des aliments médicamenteux. Les prémélanges médicamenteux sont également la principale forme pharmaceutique pour traiter les ovins laitiers et notamment les agnelles. Les formes utilisées pour traiter les ovins viande sont plus diverses.

Selon les déclarations centralisées dans CALYPSOVET, les poudres et solutions orales sont les principales formes utilisées pour traiter les chevreaux. Les prémélanges sont presque exclusivement utilisés pour traiter les chevrettes qui reçoivent également des traitements sous forme de poudres et solutions orales, d'injectables, d'intra-mammaires et de produits topiques.

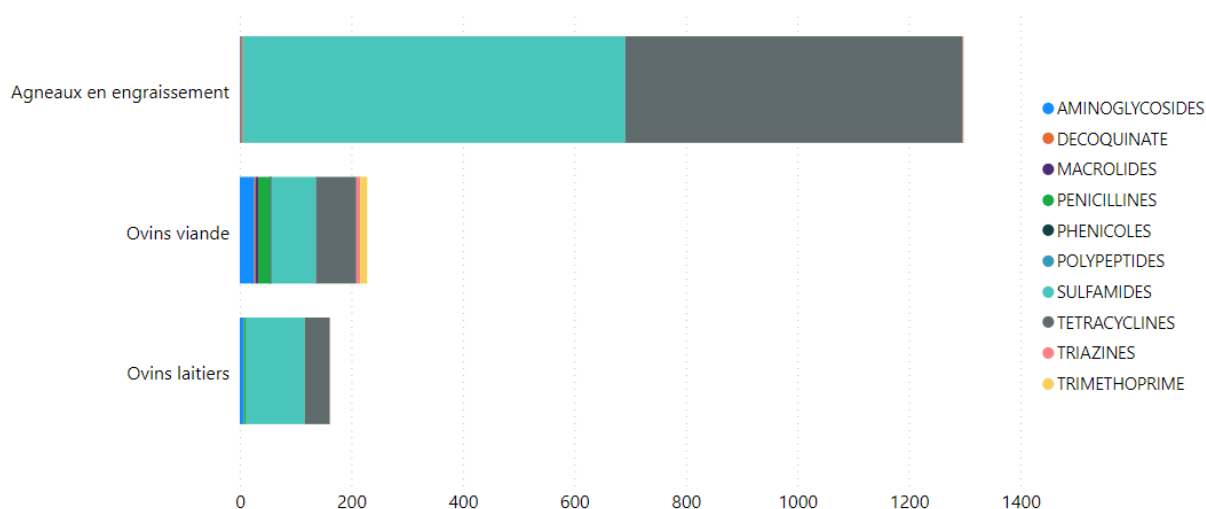


Figure 5 : Quantité d'antimicrobiens (en kg) déclarée par famille pour les différentes sous-catégories d'ovins en 2023

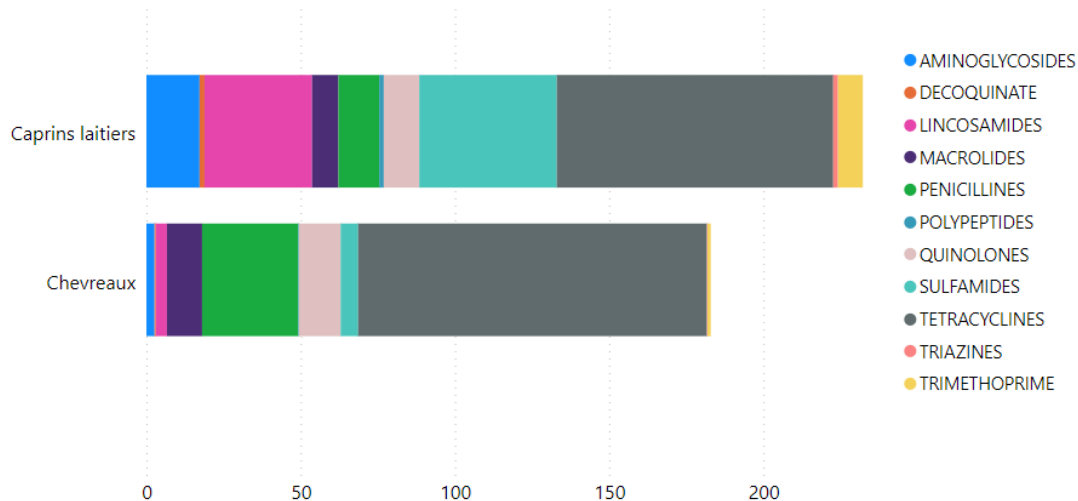


Figure 6 : Quantité d'antimicrobiens (en kg) déclarée par famille pour les différentes sous-catégories de caprins en 2023

Les agneaux en engraissement sont traités essentiellement avec des sulfamides et des tétracyclines, des utilisations de décoquinolate, de pénicillines et d'aminoglycosides sont également déclarées. Pour les ovins laitiers, les sulfamides et les tétracyclines sont également les familles pour lesquelles les quantités déclarées sont les plus importantes ; des utilisations d'aminoglycosides, de pénicillines et de décoquinolate sont également déclarées. Pour les « ovins viande », davantage de familles sont utilisées, les tonnages les plus élevés sont observés pour les sulfamides, les tétracyclines, les aminoglycosides, les pénicillines et le triméthoprime.

Pour les caprins laitiers (chèvres, chevrettes et mâles reproducteurs), les tétracyclines, les sulfamides, les lincosamides et les aminoglycosides sont les familles les plus utilisées. Pour les chevreaux, les quantités d'antimicrobiens les plus importantes sont déclarées pour les tétracyclines, les pénicillines, les quinolones et les macrolides.

c) Répartition géographique des utilisations

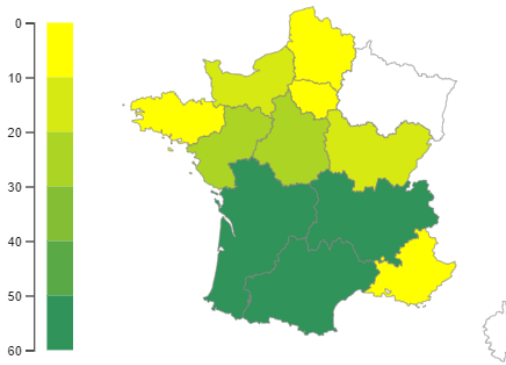


Figure 7a : Nombre de vétérinaires déclarant des cessions d'antimicrobiens pour les ovins en 2023 par région

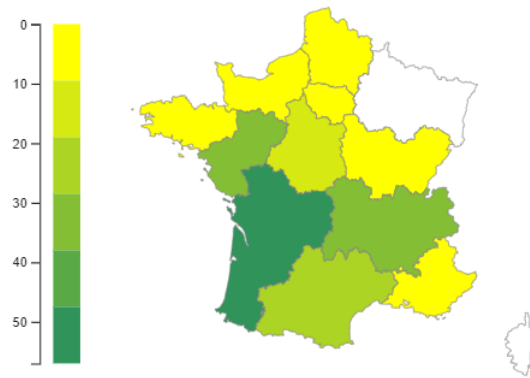


Figure 7a : Nombre de vétérinaires déclarant des cessions d'antimicrobiens pour les caprins en 2023 par région

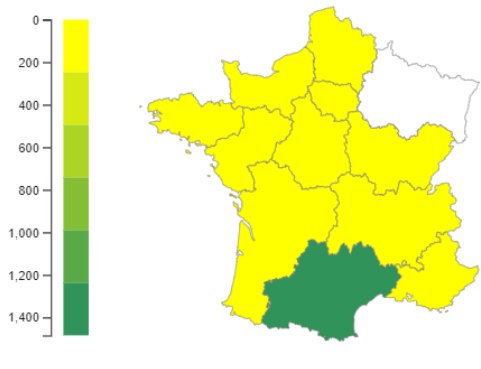


Figure 7b : Quantité cédée d'antimicrobiens (en kg) déclarée pour les ovins en 2023 par région

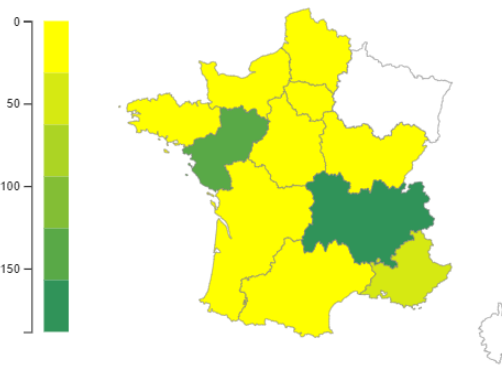


Figure 7b : Quantité cédée d'antimicrobiens (en kg) déclarée pour les caprins en 2023 par région

L'Occitanie se distingue comme la première région productrice de viande ovine et de lait de brebis, suivie par la Nouvelle-Aquitaine et l'Auvergne-Rhône-Alpes [4]. Ces régions, en raison de leur importante densité d'élevages ovins, enregistrent une fréquence élevée de déclarations d'utilisation d'antimicrobiens dans CALYPSOVET. Les quantités d'antimicrobiens les plus importantes ont été déclarées pour l'Occitanie et notamment la zone AOP Roquefort (Tarn, Lozère et Aveyron).

Les régions de la Nouvelle-Aquitaine (avec notamment les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Charente), ainsi que l'Auvergne-Rhône-Alpes (avec l'Ardèche et la Drôme) et les Pays de la Loire (avec en particulier le Maine-et-Loire), sont des zones où les vétérinaires déclarent le plus fréquemment des utilisations d'antimicrobiens à l'intention des chèvres, chevrettes ou chevreaux. Dans ces zones géographiques, la production de fromages de chèvre est un pilier de l'agriculture locale et de l'économie. Les quantités d'antimicrobiens les plus importantes ont été déclarées pour la Drôme, le Maine et Loire et la Vendée.

4. Quels apports par rapport au suivi des ventes ?

L'Anses-ANMV assure l'analyse et l'interprétation des données collectées dans CALYPSOVET. Ce système de collecte permet de disposer de données plus précises et plus proches du terrain que les données de ventes de médicaments vétérinaires contenant des antimicrobiens transmises par les titulaires d'AMM [5]. Ainsi, par exemple, avec les données de ventes actuelles, l'Anses-ANMV n'est pas en mesure de produire des indicateurs d'exposition aux antimicrobiens distincts pour les ovins et les caprins, les données collectées via CALYPSOVET permettent d'évaluer l'utilisation pour chacune des espèces séparément et d'évaluer les utilisations par sous-catégorie animale pour ces 2 espèces. Par ailleurs, l'analyse des données d'utilisation transmises par les fabricants et distributeurs d'aliments médicamenteux a déjà montré que, pour certaines espèces mineures, l'exposition aux antimicrobiens était sous-estimée dans le suivi des ventes [6]. Ce suivi des utilisations d'antimicrobiens met notamment en évidence une utilisation non négligeable des antimicrobiens sous forme d'aliments médicamenteux chez les agneaux.

L'analyse plus fine des données d'utilisation transmises par les différents détaillants pourra à terme contribuer à mieux comprendre les mécanismes complexes de l'antibiorésistance.

L'ANMV est en charge de la transmission des données de vente et d'utilisation nationales à l'EMA chaque année. À partir de juin 2027, tous les États membres devront transmettre à l'EMA les données d'utilisation collectées pour les ovins et caprins.

Conclusion

Le module de collecte des données d'usage dans CALYPSOVET a été construit pour faciliter au maximum les tâches administratives des vétérinaires ; le service permettant la déclaration des cessions d'antimicrobiens a donc été pensé pour qu'ils puissent satisfaire aux obligations réglementaires en rajoutant le minimum de contraintes possible aux vétérinaires. Ainsi, une fois qu'une version qualifiée des logiciels de gestion est installée, la transmission des données se fait automatiquement.

Grâce à la centralisation et à l'automatisation des données, CALYPSOVET rend possible une analyse détaillée et fiable des pratiques, offrant des indicateurs spécifiques par espèce et sous-catégorie animale. Les données collectées, plus précises que celles issues du suivi des ventes déclarées par les titulaires d'AMM, apportent une meilleure compréhension de l'utilisation des antimicrobiens. À terme, CALYPSOVET contribuera à promouvoir des pratiques d'élevage durables, respectueuses de la santé animale et humaine. Pour les petits ruminants comme pour les autres espèces, les utilisations d'antimicrobiens ne sont que partiellement déclarées, les vétérinaires sont invités à installer la version qualifiée de leur logiciel et à activer le processus de transmission des données vers CALYPSOVET.

Références bibliographiques

[1] Loi d'Avenir Agricole pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF, loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014)

http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=5691BBA0E2987B8FCBB6195E53853F64.tpdjo07_v_2?type=general&idDocument=JORFDOLE000028196878

[2] Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires (CNOV). CALYPSO : la plateforme au service du quotidien des vétérinaires est en ligne depuis le 14 mars. Revue de l'Ordre National des Vétérinaires, 2023 ; 85: 9-13.

https://www.veterinaire.fr/sites/default/files/order_review/1162-ROV85_0.pdf

[3] Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires (CNOV). CALYPSO : les outils en cours de développement. Revue de l'Ordre National des Vétérinaires, 2024 ; 88: 16.

https://www.veterinaire.fr/sites/default/files/order_review/ROV88-V2.pdf

[4] Institut de l'élevage (Idele). Journées techniques ovines 2020. Nouveautés et actualités en filières ovines viande et lait en 2020

inn-ovin.fr/wp-content/uploads/2020/11/Nouveautes-et-actualites-en-filieres-ovines-viande-et-lait-en-2020.pdf

[5] Anses 2024. Médicaments antimicrobiens chez l'animal - Surveillance des ventes et des utilisations pour l'année 2023. Anses-ANMV, France, novembre 2024, rapport, 120 p.

<https://www.anses.fr/fr/system/files/ANMV-Ra-Antibiotiques2023.pdf>

[6] Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Cessions d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques en France. Résultats pour l'année 2021. Rapport annuel. Anses-ANMV ; 2022b, pp.1-59.

<https://www.anses.fr/fr/system/files/RapportAM2021.pdf>